

LASURE POUR BÉTON AVEC FINITION OPAQUE ET TRANSPARENTE, INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, À BASE DE LIANTS COPOLYMÈRES ACRYLIQUES EN PHASE AQUEUSE

DESTINATION

Pour la protection et décoration des bétons bruts en tavaux neufs ou en rénovation. **VIEROBETON Opaco** et **Lucido** préserve et anime d'autres substrats minéraux en façade.

Il s'applique sur :

- Béton banché brut à parement soigné.
- Enduit de liant hydraulique, ragréage, fibre ciment.
- Lasure béton compatible et adhérente.
- Pierre, brique, parpaings spéciaux de parement et autres supports, consulter notre Service technique.

PROPRIÉTÉS

- Grande résistance aux intempéries.
- Protège les bétons de la pénétration du CO²
- Nettoyable
- Insaponifiable

CARACTÉRISTIQUES

ASPECT	Opaco : Mat - Lucido : Brillant
TEINTE/MISE À LA TEINTE	Blanc et teintes du nuancier Viero
DENSITÉ	Opaco : 1,28 ± 0,05 - Lucido : 1,20 ± 0,05
VISCOSITÉ	Liquide pigmenté opaque
EXTRAIT SEC	Opaco : En poids: 55 % ± 2 - Lucido : En poids : 29 %
COV	Opaco : 2004/42/CE A/c 40 g/L (2010); COV/VOC max 20 g/L Lucido : 2004/42/CE A/c 40 g/L (2010); COV/VOC max 40 g/L
PÉREMPTION ET STOCKAGE	24 mois en emballage d'origine non entamé. Conserver à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C. Refermer hermétiquement le bidon après usage.
CONDITIONNEMENT	14 L

LABELS



MISE EN ŒUVRE

ÉTAT DU SUPPORT	Les fonds doivent être sains, secs et cohérents
OUTILS ET MODE D'APPLICATION	Opaco : Brosse, rouleau, pistolet (airless) - Lucido : Brosse, rouleau
DILUTION	Avec de l'eau, selon système d'application : <ul style="list-style-type: none">■ Pinceau et rouleau: dilué à 15- 30 %■ Airless: dilué à 20-30 %
CONDITIONS D'APPLICATION	<ul style="list-style-type: none">■ Température ambiante et de support supérieure à 8°C (précautions si T > 35°C)■ Humidité relative inférieure à 70%.
SÉCHAGE (20°C, 65% HR)	Sec au toucher : environ 2 heures - Recouvrable : 4 à 8 heures <i>Une température faible et un taux d'humidité élevé ralentissent le séchage.</i>
NETTOYAGE OUTILS	Une fois les travaux terminés, avec de l'eau
SYSTÈME D'APPLICATION	Opaco : En imprégnation, 1 couche de VIEROBETON Opaco dilué à 100 % avec de l'eau suivie de deux couches diluées. La première à 30 % et la 2ème à 15% avec de l'eau. Lucido : Éviter les ragréages. En imprégnation, 1 couche de VIEROBETON Lucido dilué à 100% avec de l'eau suivie de 1 couche de VIEROBETON Lucido dilué à 50 % avec de l'eau.
CONSOUMATIONS	10 à 14 m ² /L, par couche, variable en fonction du support et du mode d'application.

REMARQUES

- Appliquer sur des fonds homogènes, compléter la façade/la paroi sans interruptions. Éviter la reprise sur la peinture sèche. En cas de surfaces très grandes, prévoir des interruptions appropriées près de descentes pluviales ou de joints techniques.
- Après l'application, les surfaces doivent être protégées de la pluie battante pendant au moins 48 heures.
- Quel que soit le système envisagé, un essai sur le site nous paraît indispensable afin de prendre en considérations les spécificités du chantier considéré
- Vierobeton opaco ne doit pas être appliqué sur : enduits plâtre et mortier plâtre chaud; fonds hydrofugés ou toutes peintures et revêtements organiques, imperméabilité, RPE, ITE.

Veuillez consulter la fiche de sécurité sur www.claessens.com

La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et a été établie au mieux de nos connaissances actuelles. Toutefois, compte tenu de la multitude des supports et des conditions liées aux produits, l'utilisateur reste tenu de vérifier, sous sa propre responsabilité et selon les règles de l'art et du métier, que les matériaux présentés sont adaptés à l'utilisation envisagée. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée pour la mise en œuvre et les propriétés mentionnées dans la présente notice. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services qu'il s'agit bien de la dernière édition. Par ailleurs, nous garantissons la qualité de la marchandise livrée, conformément aux règles de l'Union Suisse des Fabricants de Peintures et Vernis.